

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CAVALERIE ARC-EN-CIEL

1. Inscriptions et formules proposées

Le Centre Équestre La Cavalerie Arc-en-Ciel propose plusieurs formules de cours d'équitation adaptées aux besoins de chacun :

a. Carte de 10 heures

- Valable 6 mois à compter de la date d'achat.
- Non remboursable, même partiellement, sauf cas de force majeure justifiée (cf. 5)
- Les heures doivent être réservées à l'avance selon les disponibilités.

b. Forfait annuel

- Engagement sur 12 mois.
- Paiement par virement automatique mensuel (prélèvement SEPA recommandé).
- Le forfait donne droit à un cours hebdomadaire (hors vacances scolaires, sauf indication contraire).
- Le forfait annuel est non résiliable, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant une incapacité prolongée à monter à cheval. Dans ce cas, le forfait est suspendu ou résilié à compter de la date de réception du justificatif.

c. Cours passager

- Réservation à l'unité, en fonction des places disponibles.
 - Paiement à la réservation.
 - Non remboursable en cas d'annulation à moins de 24h du cours.
-

2. Absences et rattrapages

- En cas d'empêchement, le cavalier doit prévenir le centre au moins 24 heures à l'avance.
 - Un seul cours peut être rattrapé dans la limite de 10 jours suivant la date initiale du cours manqué, sous réserve de places disponibles et dans la limite d'un report par mois.
 - Passé ce délai, le cours sera considéré comme dû et ne pourra faire l'objet d'un report ni d'un remboursement.
 - Aucun rattrapage ne sera possible pour les absences non signalées dans les délais.
-

3. Sécurité et tenue

- Le port de la bombe (casque homologué) est obligatoire pour tous les cavaliers.
 - Une tenue adaptée à la pratique équestre est requise (pantalon long, bottes ou boots)
 - Tout comportement dangereux ou non respectueux du règlement intérieur peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du centre.
-

4. Responsabilité

- Le centre équestre décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels.
 - Le cavalier (ou son représentant légal s'il est mineur) doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile.
-

5. Cas de force majeure / interruption d'activité

- En cas de force majeure (maladie, blessure, déménagement lointain, etc.), une demande de suspension ou d'annulation de l'abonnement peut être formulée par écrit, accompagnée des justificatifs nécessaires.
 - Seul un certificat médical peut justifier une suspension ou une résiliation anticipée du forfait annuel.
-

6. Acceptation des conditions générales

L'inscription à l'une des formules proposées vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales.